

2. Milieux semi-ouverts

Très peu de milieux semi-ouverts sont présents sur la commune de Cépet. Cependant, un vignoble (en cours de fermeture) et quelques fourrés ont été répertoriés.

Ils se développent sur des secteurs en déprise agricole et moins faciles d'accès. Il s'agit de zones enherbées colonisées par des essences ligneuses et autres arbustes épineux comme le Prunellier (*Prunus spinosa*) et la Ronce (*Rubus fruticosus*). Le peuplier s'y développe également.

Ces milieux semi-ouverts participent à la diversité faunistique et floristique du secteur et offrent une mosaïque d'habitats très favorables à la biodiversité ordinaire. Parfois marquant la transition entre des milieux ouverts et boisés, ces zones arbustives offrent un lieu de refuge, de repos, d'alimentation et de reproduction à la faune. Elles peuvent notamment être fréquentées par le Hérisson d'Europe (*Erinaceus europaeus*), petit mammifère protégé. Plusieurs oiseaux protégés peuvent également y réaliser une partie de leur cycle biologique comme la Fauvette grisette (*Sylvia communis*), la Fauvette à tête noire (*Sylvia atricapilla*), l'Hypolaïs polyglotte (*Hippolais polyglotta*) ... Par ailleurs, le Rosier de France (*Rosa gallica*), espèce floristique protégée au niveau national, peut se développer dans ce type de milieu.

Certains reptiles comme la Couleuvre verte et jaune (*Hierophis viridiflavus*), le Lézard à deux raies (*Lacerta bilineata*) ou le Lézard des murailles (*Podarcis muralis*) utilisent les lisières pour thermoréguler et les fourrés comme zones de refuge.

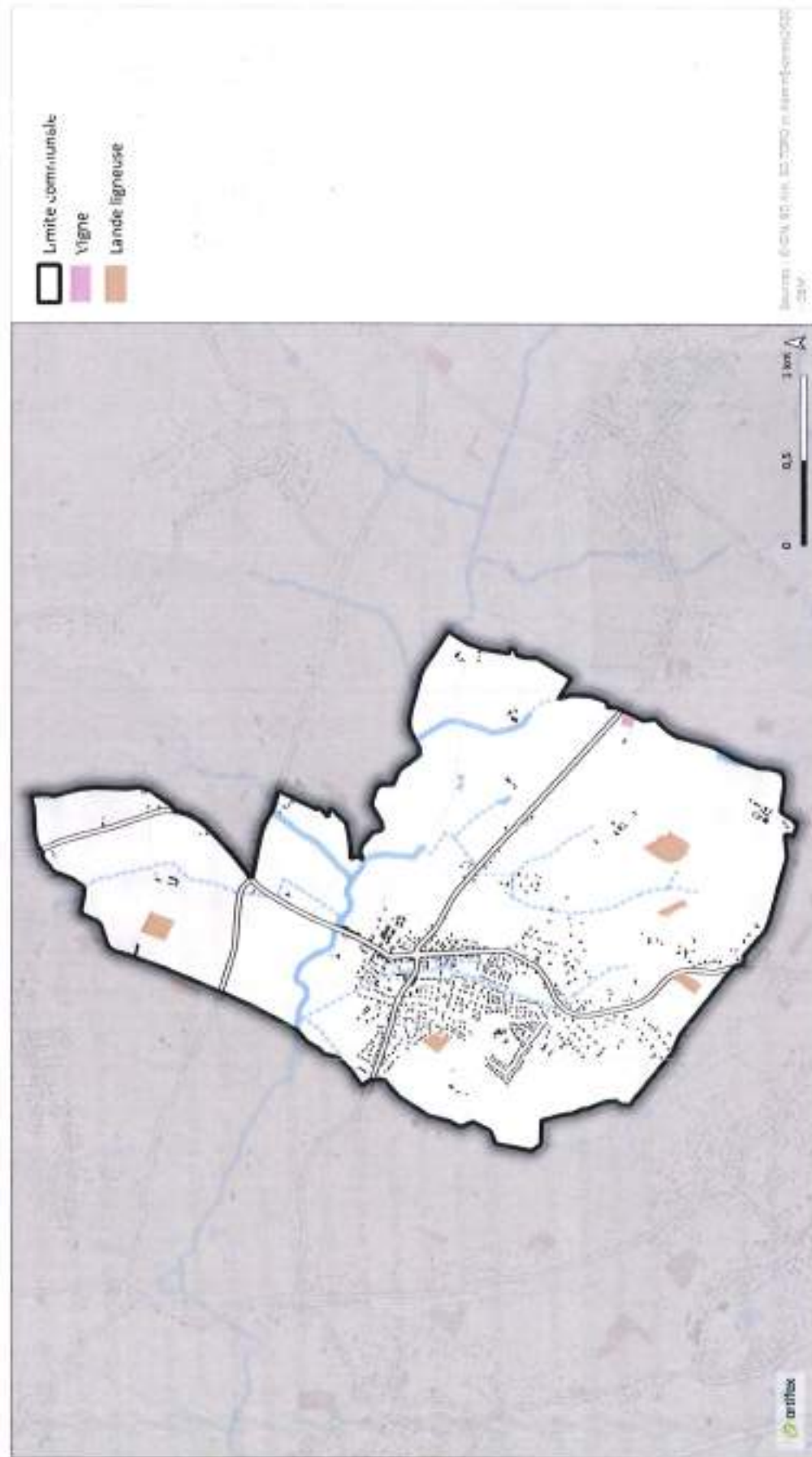


Vignoble (à proximité du lieu-dit Batude)



Fourrés (dans la prolongation d'un lotissement du chemin du stade)

Figure 21 : Carte des milieux semi-ouverts
(Réalisation : ARTIFEX)



3. Milieux boisés

Les milieux boisés sont majoritaires au Sud du territoire communal contrairement au Nord où l'agriculture intensive pratiquée sur la commune ne laisse que très peu de place aux boisements.

Il s'agit presque exclusivement de chênaies relativement mûres, assez denses. Elles jouent un rôle écologique majeur et constituent des réservoirs de biodiversité à l'échelle du territoire de manière assez marquée du fait de leur surface importante. Ceci est d'autant plus vrai que les fonctionnalités écologiques du territoire sont essentiellement associées à ces boisements et qu'ils favorisent la répartition des espèces faunistiques sur la commune.

De nombreuses espèces peuvent y effectuer l'ensemble de leur cycle biologique. On peut citer l'Écureuil roux (*Sciurus vulgaris*), protégé, inféodé aux milieux boisés, ou encore le Grand Capricorne (*Cerambyx cerdo*) et le Lucane cerf-volant (*Lucanus cervus*), coléoptères saproxyliques d'intérêt. Par ailleurs, de nombreux oiseaux utilisent ces boisements et leurs lisières, comme la Buse variable (*Buteo buteo*), la Tourterelle des bois (*Streptopelia turtur*), le Faucon hobereau (*Falco subbuteo*), la Sittelle torchepot (*Sitta europea*), le Grimpereau des jardins (*Certhia brachydactyla*), le Pic épeiche (*Dendrocopos major*) ou encore le Pic épeichette (*Dryobates minor*).



Chênaies (Château du Mas et chemin de Batude)



Quelques parcelles sont dédiées à la sylviculture, en particulier à la plantation de Peupliers. Si l'une est peu attractive pour la faune en raison des très jeunes individus de Peuplier plantés, les autres sont constituées d'arbres plus anciens et ont une strate arbustive assez dense, propice au refuge de plusieurs espèces comme le Faucon hobereau (*Falco subbuteo*) et la Cornille noire (*Corvus corone*).



Peupliers à divers stades de développement sur la commune



Enfin, le territoire communal est parcouru par des linéaires arborés de trois sortes : les ripisylves, les alignements d'arbres et les haies.

Les ripisylves correspondent aux boisements se développant de façon linéaire le long des cours d'eau qui sillonnent la commune, en particulier le Girou. Il s'agit ici de formations herbacées, arbustives et / ou arborées généralement assez denses et continues. Ces formations jouent un rôle primordial à l'échelle de la commune en tant que réservoirs et corridors. Elles participent de manière active aux déplacements des espèces.

Elles concentrent ainsi plusieurs espèces liées tant aux cours d'eau, qu'aux zones humides et aux zones boisées. Certaines espèces d'oiseaux y réalisent l'ensemble de leur cycle biologique comme les pics ou les mésanges. Ces éléments linéaires arbustifs à arborés constituent plus globalement une zone de refuge, de repos, d'alimentation et de transit pour la plupart des espèces de la commune : insectes, amphibiens, reptiles, oiseaux, mammifères terrestres et chiroptères (Murin de Daubenton, Oreillard gris et roux, Grand Rhinolophe...). Ces derniers apprécient particulièrement ces milieux pour se déplacer et chasser au cours de leurs déplacements nocturnes.

Les ripisylves fournissent de nombreux services écosystémiques. Elles participent à la mise en valeur paysagère du territoire. Elles jouent un rôle de régulation qualitative et quantitative des eaux (maintien des berges, zone tampon de crue, épuration, ...). Globalement, les ripisylves du Girou sont en bon état de conservation (strates herbacée, arbustive et arborée). Celles des ruisseaux intermittents au Nord de la commune sont quasiment inexistantes, réduites bien souvent à des bandes enherbées en raison de leur traversée de parcelles cultivées, tandis que celles du Sud du territoire sont plus conséquentes.



Ripisylves du Girou

Les alignements d'arbres (notamment de Platanes et Eucalyptus) sont assez peu représentés sur la commune et sont principalement concentrés dans le bourg de la ville et le long des routes principales, la RD 14 et la RD 20, qui traversent Cépet du Nord au Sud et d'Est en Ouest. Ils jouent localement un rôle pour la biodiversité communale en offrant un axe de transit pour les chiroptères et un lieu de refuge, d'alimentation et de reproduction notamment pour les oiseaux (Pigeon ramier, Etourneau sansonnet, Pic noir, Choucas des Tours, Pigeon colombin...) ...

Très peu d'arbres à cavité ont été observés. Néanmoins, les cavités de ces arbres sont favorables à l'Eureuil roux ou encore aux oiseaux cavernicoles (pics, Sittelle torchepot, mésanges, Chouette hulotte, ...) et aux chiroptères (Noctule de Leisler, Pipistrelle de Kuhl, Pipistrelle pygmée, Barbastelle d'Europe...).



Alignements de platanes le long de la RD 14 et de murs/platanes dans le lotissement
« Les Jardins de Cépet »

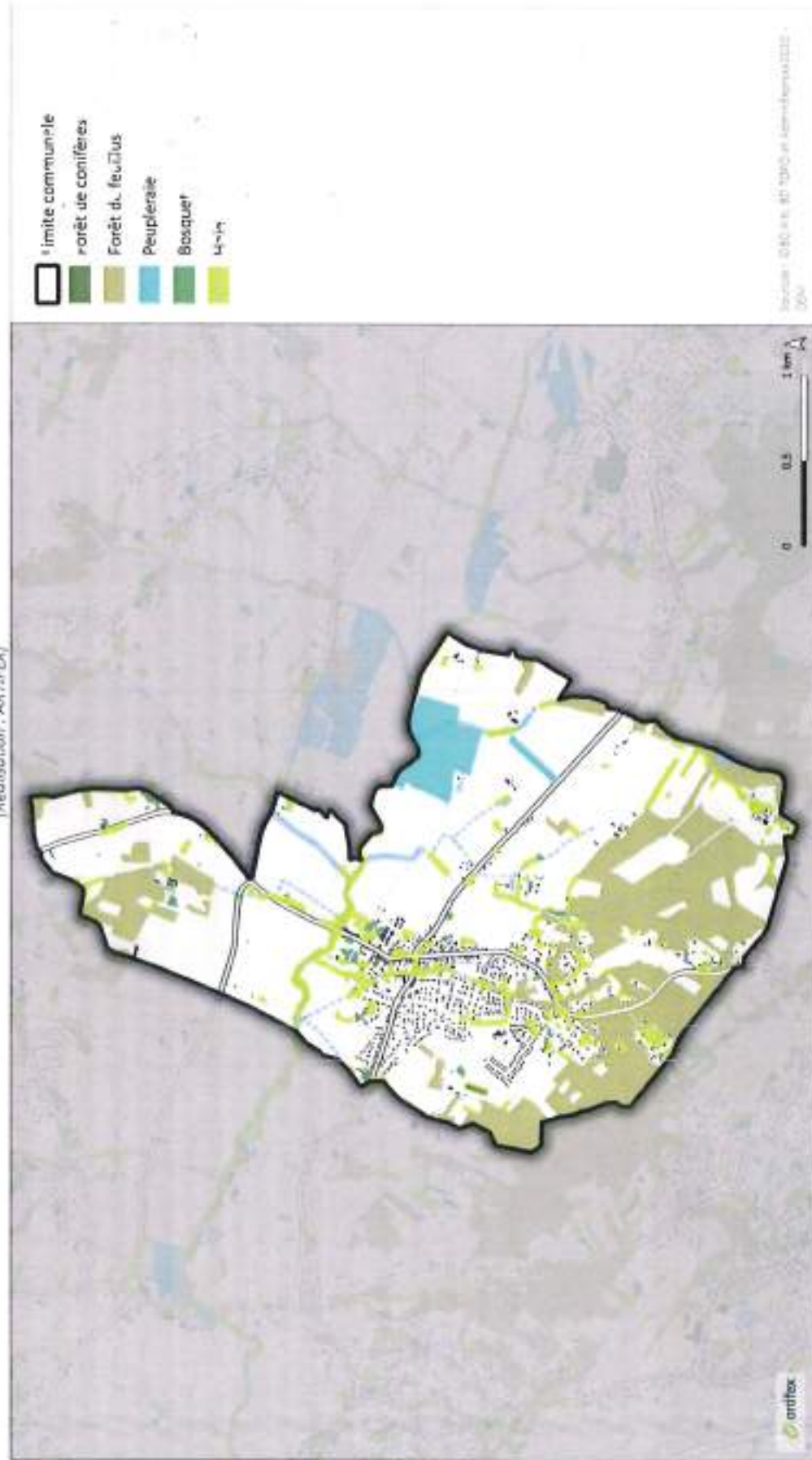


Haies arbustives à arborées (Chemin de Moulinerie et Chemin du Grès)

Enfin, quelques **haies arbustives à arborées**, continues pour la plupart, ont été observées. Elles sont préférentiellement localisées entre deux parcelles agricoles ou dans le bourg. Ces haies forment des corridors écologiques non négligeables dans ce secteur très cultivé et permettent ainsi à l'ensemble faune de se déplacer (amphibiens, reptiles et mammifères notamment). Elles peuvent servir également de territoire de chasse pour les chiroptères (Murin de Natterer, Murin à oreilles échancrées, Grandet Petit Murin, Pipistrelle pygmée...) mais aussi de zone de refuge pour la petite faune (reptiles), les oiseaux passereaux) et la microfaune (insectes, lombrics, ...).



Figure 22 : Carte des milieux boisés
(Réalisation : ARTIFEX)



4. Milieux aquatiques et humides

Deux grands types de milieux aquatiques sont présents sur la commune : les milieux aquatiques superficiels, à savoir les plans d'eau et mares, et les milieux aquatiques linéaires, à savoir les cours d'eau (permanents ou temporaires).

Les plans d'eau et mares sont des ouvrages de stockage de l'eau, alimentés soit par les eaux de ruissellement, soit par un cours d'eau. Ils peuvent servir notamment pour l'irrigation des parcelles agricoles ou pour l'abreuvement des bêtes. Trois plans d'eau et deux mares ont été observés sur le territoire communal. Leurs berges sont pourvues d'une végétation herbacée, arbustive et/ou arborée qui participent à leur intérêt écologique local.

Ces points d'eau sont favorables pour les espèces qui s'y abreuvent, ou encore pour certaines espèces aquatiques comme les amphibiens ou les odonates qui peuvent y effectuer une partie ou la totalité de leur cycle de vie. Certaines de ces espèces fréquentant potentiellement ces milieux peuvent être remarquables. Leurs ceintures végétales peuvent être attractives pour plusieurs espèces, comme le Héron cendré (*Ardea cinerea*) ou l'Aigrette garzette (*Egretta garzetta*).



Mare à proximité du Horta du Mouy.



Plan d'eau le long de la route de Labastide.

Plusieurs cours d'eau sillonnent et participent à la délimitation du territoire communal :

- Le Girou, au centre, est le cours d'eau principal de la commune. Ses ripisylves sont bien préservées. Il joue un rôle majeur dans le fonctionnement écologique du territoire. Ce corridor permet notamment le transit et la chasse des chiroptères et offre également un lieu de refuge à la faune ;
- Les ruisseaux d'en Touch (au Nord), de Nalbèze (au Sud-Ouest) et de Caulou (en Sud-Est) sont recensés comme des cours d'eau permanents mais leur faciès est dégradé lorsqu'ils traversent des parcelles cultivées.

Les autres cours d'eau drainant le territoire sont des cours d'eau temporaires, c'est-à-dire qu'ils s'assèchent une partie de l'année. Ils présentent principalement un faciès dégradé, les réduisant souvent à l'état de fossé lorsqu'ils traversent des parcelles agricoles. La végétation herbacée qui s'y développe est favorable à certaines espèces d'odonates, de papillons et d'orthoptères communs. Notons toutefois que le ruisseau de Paule, qui traverse le bourg de Cépet, a des berges en



PAYSAGES / ARTIFEX

bon état de conservation. Il est néanmoins soumis à une forte pression anthropique.

Ces linéaires jouent un rôle de corridor écologique certain dans un contexte agricole et urbain.



Le Gijou à la sortie du bourg de Cépét



Ruisseau de Caulou



Ruisseau de Saint-Christold



Ruisseau du Grès

(Réalisation : ARTIFEX)



II. Zonages de protection et d'inventaire

Le territoire communal de Cépet n'est concerné par aucun zonage de protection : Natura 2000 (Zone de Protection Spéciale et Zone Spéciale de Conservation), Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (APPB), Réserve Naturelle Nationale (RNN) ou Régionale (RNR) et Parc Naturel National (PN) ou Régional (PNR). Aucun Espace Naturel Sensible (ENS), site de mesures compensatoires et espace géré par le Conservatoire d'Espaces Naturels (CEN) n'est identifié sur la commune.

Par ailleurs, aucun zonage d'inventaire de type ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique, de type I et II), ZICO (Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux) et PNA (Plan National d'Action) n'est présent sur le territoire communal.

III. Trame verte et bleue

La trame verte et bleue (TVB) est une mesure phare de la loi portant engagement national pour l'environnement dite « Loi Grenelle 2 » ayant pour objectif d'enrayer le déclin de la biodiversité à travers la préservation, la restauration et la gestion des continuités écologiques tout en prenant en compte les activités humaines et notamment agricoles.

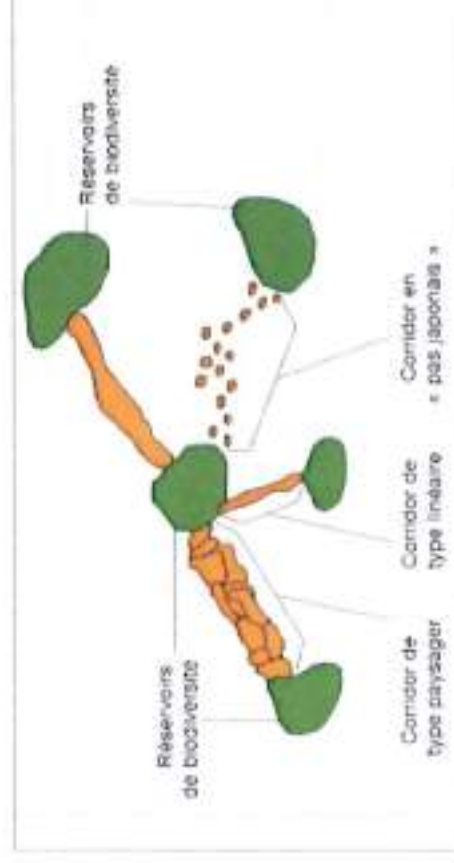


Figure 24 : Exemple d'éléments de la Trame Verte et Bleue : réservoirs de biodiversité et types de corridors (Source : ALLAG-DHUISME et al., 2010)

Plus précisément, la TVB illustre un maillage du territoire qui s'appuie sur les espaces naturels, agricoles et forestiers et inclut la manière dont ils fonctionnent ensemble, en formant des continuités écologiques.

Il s'agit d'un outil d'aménagement du territoire visant à (re)constituer un réseau écologique cohérent à l'échelle nationale et permettant ainsi aux espèces animales et végétales d'effectuer leur cycle de vie.

Quelques définitions :

- continuités écologiques : éléments constituant la TVB englobant les réservoirs de biodiversité et les corridors écologiques.
- réservoirs de biodiversité : espaces dans lesquels la biodiversité est la plus riche ou la mieux représentée, où les espèces peuvent effectuer tout ou partie de leur cycle de vie et où les habitats naturels peuvent assurer leur fonctionnement en ayant notamment une taille suffisante.
- corridors écologiques : ils assurent des connexions entre des réservoirs de biodiversité. Ils peuvent être linéaires, discontinus (« pas japonais ») ou paysagers.
- cours d'eau : ils constituent à la fois des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques.
- zones humides : les ZH importantes pour la préservation de la biodiversité constituent des réservoirs de biodiversité et / ou des corridors écologiques.

1. Le Schéma Régional de Cohérence écologique

A l'échelle régionale, la TVB se concrétise, en application de la loi, par l'élaboration d'un Schéma Régional de Cohérence Écologique co-piloté par l'État et la Région. Il s'agit d'un outil de mise en cohérence des politiques existantes qui dresse un cadre pour la déclinaison des TVB locales. Le SRCE assure la cohérence des dispositifs existants et les complète par son approche en réseaux.

Généralités sur le SRCE

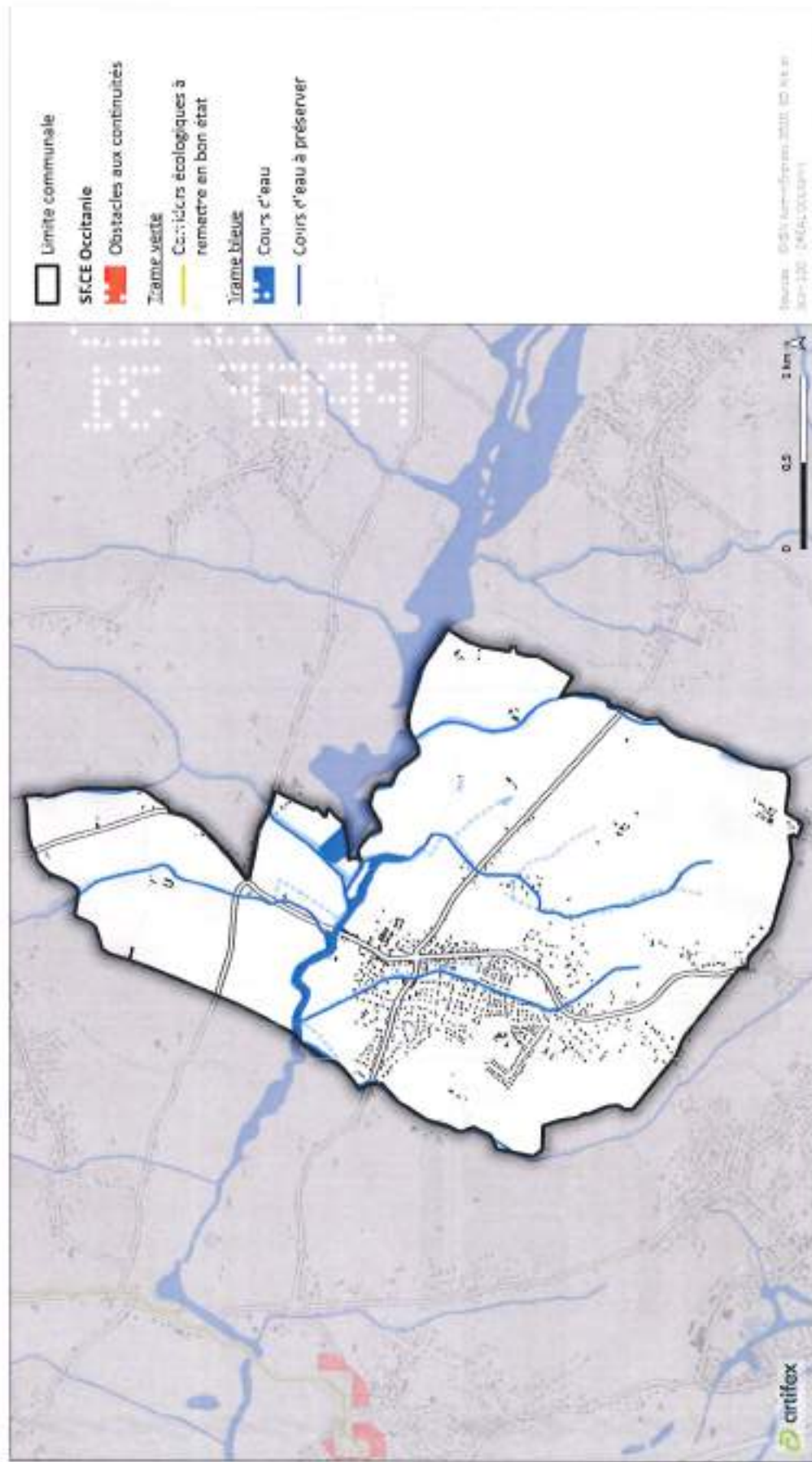
Le projet de SRCE de l'ex-région Midi-Pyrénées a été adopté le 27 mars 2015 par le préfet de Région. Depuis le 19 décembre 2019, le SRCE a été intégré au SRADDET Occitanie (Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires). Ce nouveau document reprend en annexe les éléments de connaissance et de stratégie du SRCE de l'ex-région Midi-Pyrénées ainsi que son atlas cartographique.

Ainsi, le SRCE de l'ex-région Midi-Pyrénées a défini cinq objectifs régionaux et quatre objectifs spatialisés dont un seul concerne le territoire de la commune. Ils sont listés et détaillés dans le tableau suivant :

Objectifs régionaux
La préservation des réservoirs de biodiversité
La préservation des zones humides, milieux de la TVB menacés et difficiles à protéger
La préservation et la remise en bon état des continuités latérales des cours d'eau
La préservation des continuités longitudinales des cours d'eau de la liste 1, pour assurer la libre circulation des espèces biologiques
La remise en bon état des continuités longitudinales des cours d'eau prioritaires de la liste 2, pour assurer la libre circulation des espèces biologiques
Objectif spatialisé concernant la commune de Cépet
La restauration des corridors écologiques dans la plaine toulousaine et les vallées

La TVB de l'ex-région Midi-Pyrénées a été élaborée selon une **approche écopaysagère** permettant de déterminer et de localiser des « taches » d'habitats (milieux et structures paysagères où vit un groupe d'espèces).

Figure 25 : SRCE à l'échelle communale
(Réalisation : ARTIFEX)



2. La trame verte et bleue du SCoT

La Trame Verte et Bleue du SCoT est définie sur la base des milieux naturels et agricoles qui composent le territoire et qui forment la matrice sur laquelle existe la biodiversité. La commune de Cépet est intégrée au SCoT Nord-Toulousain, approuvé le 4 juillet 2012 par le Syndicat Mixte du SCoT Nord Toulousain puis modifié le 20 décembre 2016 et le 10 décembre 2019 (modification simplifiée). Il constitue le document de référence pour l'aménagement et l'urbanisme à l'échelle des 66 communes au Nord de l'aire urbaine toulousaine qui le compose.

La trame verte et bleue du SCoT a été élaborée à une échelle intermédiaire entre celle des SRCE (environ 1/100 000ème), et celle des PLUs communaux (du 5 000ème au 10 000ème).

Ce schéma ambitionne de préserver sa charpente d'espaces naturels et classe en trois niveaux les éléments constitutifs du territoire comme suit :

- Des **espaces naturels remarquables** (repérés à travers différentes dispositions d'inventaire, de classement et de protection comme les ZNIEFF et les sites Natura 2000) ;
- Des **espaces de qualité notable** (sites naturels, agricoles et forestiers aux enjeux environnementaux intermédiaires regroupant des espaces de dimension plus modeste comme les plans d'eau et les espaces boisés entre 5 et 20 ha) ;
- Des **espaces de nature ordinaire**, non repérés cartographiquement du fait de leur petite taille, regroupant des zones humides non inventoriées, des plans d'eau et boisements de petite dimension, certaines zones

bocagères, landes de boisements et de landes, clairières pastorales en zone de montagne, parcs et jardins publics, etc.

La trame verte et bleue a donc été élaborée grâce à la caractérisation des milieux pour leur fonction de corridor écologique qu'ils pourraient assurer. Ainsi, quatre échelles de hiérarchisation ont été adoptées, dont les définitions sont reprises du SCoT, des espaces les plus favorables aux milieux favorables en fonction des potentialités d'accueil et de la perméabilité des milieux aux déplacements de la faune :

- **Milieux structurants** : bois et forêts, pelouses sèches, prairies, milieux humides ;
- **Milieux attractifs** : espaces disposants d'une présence boisée diffuse, zones agricoles hétérogènes, cours d'eau et ripisylves ;
- **Milieux peu fréquentés** : espaces tampon entre des milieux structurants ;
- **Milieux répulsifs** : milieux urbains, infrastructures de déplacements, milieux agricoles très ouverts.

SCoT sur la commune de Cépet

Bien que fortement marquée par l'agriculture, la commune de Cépet est principalement constituée d'éléments de la trame verte, avec la présence d'**espaces naturels remarquables** au Sud tandis que le Nord est compris dans la couronne verte de l'agglomération toulousaine avec des **espaces naturels de qualité notable** (boisements du Château de Més), des **continuités écologiques vertes** et une **portion de continuité écologique** sous contrainte.

Contrairement à la trame bleue du SRCE, la trame bleue du SCoT est anecdotique avec la seule présence du Girou qui contribue aux **continuités écologiques bleues**.



Les routes départementales RD 14 et RD 20 constituent les principales coupures d'urbanisation à la trame verte et bleue.



(Réalisation : ARTIFEX)



3. La trame verte et bleue communale

Méthodologie

La TVB communale se base sur les éléments mis en évidence par le SRCE de l'ex-région Midi-Pyrénées et le SCoT Nord-Toulousain. Néanmoins, la TVB définie a été élaborée à l'échelle régionale et reste assez imprécise à l'échelle communale.

Pour obtenir une TVB la plus cohérente possible avec la réalité du territoire de Cépet, nous avons réalisé un inventaire précis des éléments participant à la fonctionnalité écologique locale à l'aide d'éléments cartographiques existants, mais aussi par des relevés de terrain réalisés le 14 octobre 2021.

Ainsi, les éléments de la **trame verte** communale mis en avant sont :

- les boisements réservoirs (source : IGN - BD Topo, Artifex) ;
- les éléments linéaires boisés (haies) et ponctuels (bosquets) (source : IGN - BD Topo, Artifex) ;
- les milieux semi-ouverts (verger, landes et fourrés) (source : IGN - BD Topo, Artifex) ;
- les prairies permanentes identifiées dans la Politique Agricole Commune (source : IGN - RPG 2019) ;

En ce qui concerne la **trame bleue**, les éléments suivants sont pris en compte :

- les cours d'eau permanents et intermittents (source : IGN / OFB - BD Topage) ;

- les plans d'eau (source : IGN / OFB - BD Topage, Artifex).

Enfin, la **trame grise** englobe les zones urbanisées (source : IGN- DCSGE – zones d'habitations) et les voleries (source : IGN – Adm.In Express 2020).

L'ensemble de ces données a été affiné sur le terrain et pris en compte dans notre carte de synthèse.

Trame verte et bleue communale

Le territoire communal est fortement marqué par l'activité agricole intensive dans sa moitié Nord, peu accueillante pour la biodiversité, tandis que le Sud est plus naturel par la présence de boisements conséquents, véritables zones refuges pour de nombreuses espèces.

L'une des principales fonctionnalités écologiques de la trame bleue est associée au cours d'eau le Girou et ses ripisylves, qui parcourent le territoire. Autant réservoir que corridor, ce linéaire forme un axe majeur et privilégié pour la faune. Quelques cours d'eau intermittents présentent des berges et des ripisylves en bon état de conservation qu'il convient de préserver. Cependant, d'autres ruisseaux (le Saint-Christald, le Grès et le d'en Touch) sont en partie dégradés, avec une ripisylve inexistante ou réduite à une strate herbacée.

Concernant la trame verte, on note la présence de plusieurs boisements composés principalement d'essences feuillues. Ces éléments sont très favorables à la

biodiversité, tant commune que patrimoniale, et assument la fonction de réservoirs de biodiversité.

Quelques éléments linéaires (alignements d'arbres, haies et ripisylves) favorisent les connexions écologiques locales entre les différents réservoirs de biodiversité. Soulignons qu'ils sont pour la plupart en bon état de conservation, bien que peu nombreux, et présentent une bonne dynamique (bonne stratification des espèces végétales, densité relativement importante, sans discontinuités...).

A une échelle beaucoup plus fine, l'existence d'une gestion raisonnée des éléments de la trame verte liée au caractère agricole du territoire (bandes enherbées, cours d'eau temporaires, friches, ...) favorise l'existence d'un réseau de connexions écologiques secondaires non négligeable pour la biodiversité ordinaire.

Les obstacles à la fonctionnalité écologique du territoire

Plusieurs obstacles aux continuités écologiques du territoire ont été observés sur la commune de Cépet :

- Les zones urbanisées (bourg notamment) constituent un obstacle aux déplacements de la faune. En effet, seules les espèces les plus opportunistes et anthrophiles peuvent traverser ce genre d'obstacle ou s'y adapter ;
- Le réseau routier (RD 14 et RD 20 notamment) où aucun aménagement destiné à faciliter le déplacement des espèces n'existe. Il contribue également aux discontinuités des ripisylves, qui de ce fait perdent en fonctionnalité ;

- L'obstacle à l'écoulement du Girou par un radier, qui de par sa nature limite la circulation des espèces aquatiques en constituant une barrière physique difficilement franchissable ;

- La pression urbaine exercée sur le ruisseau de Paule qui traverse le bourg de Cépet, malgré un effort de la commune pour conserver un sentier piétonnier aux abords. En effet, ce corridor écologique est altéré par endroit en raison de la proximité des habitations (barrières physiques, utilisation d'herbicides ou d'engrais domestiques...).



RD 14 à l'entrée de la commune



Buisseau traversant le bourg de Cépet

Figure 27 : Trame verte et bleue communale
(Réalisation : ARTIFEX)

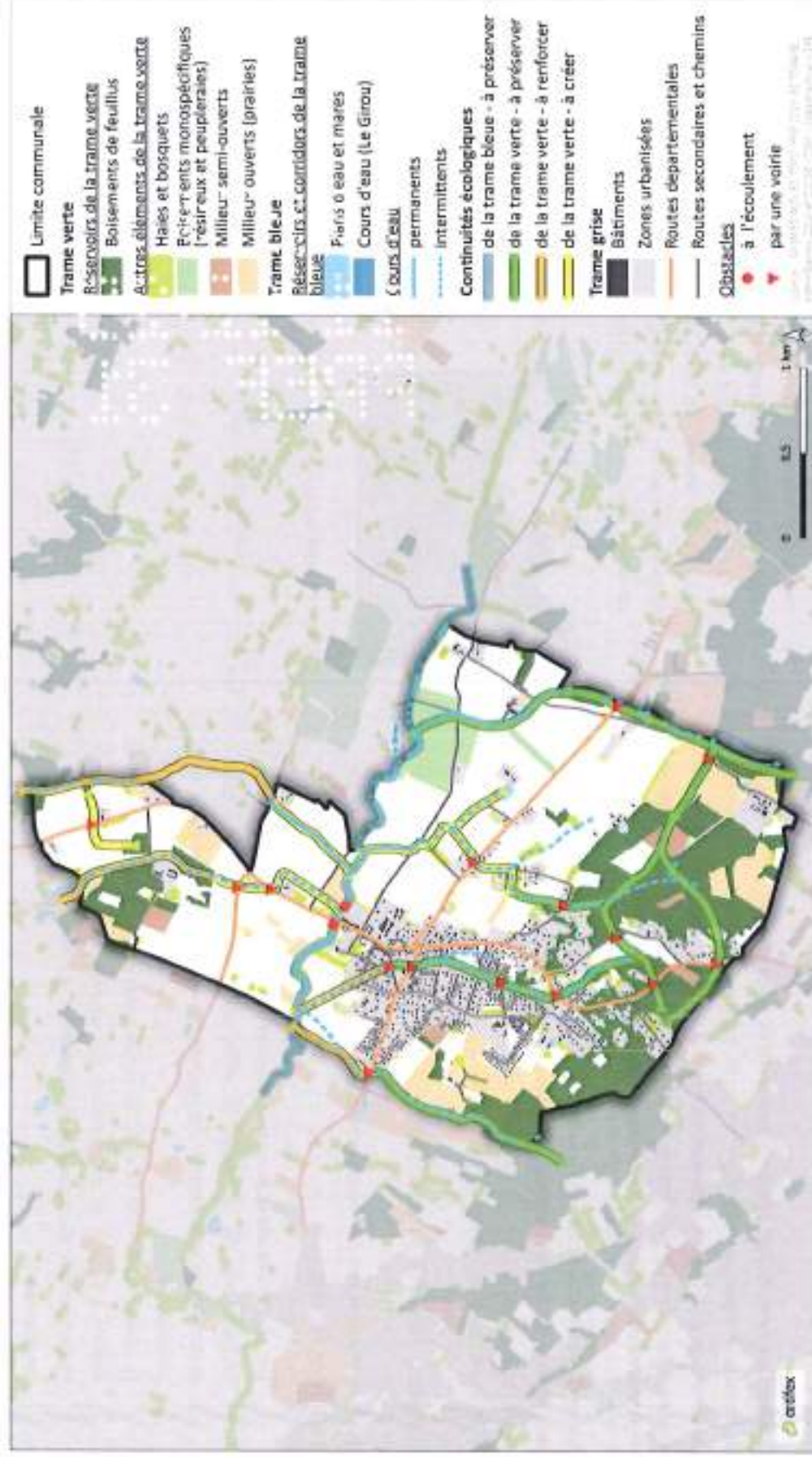


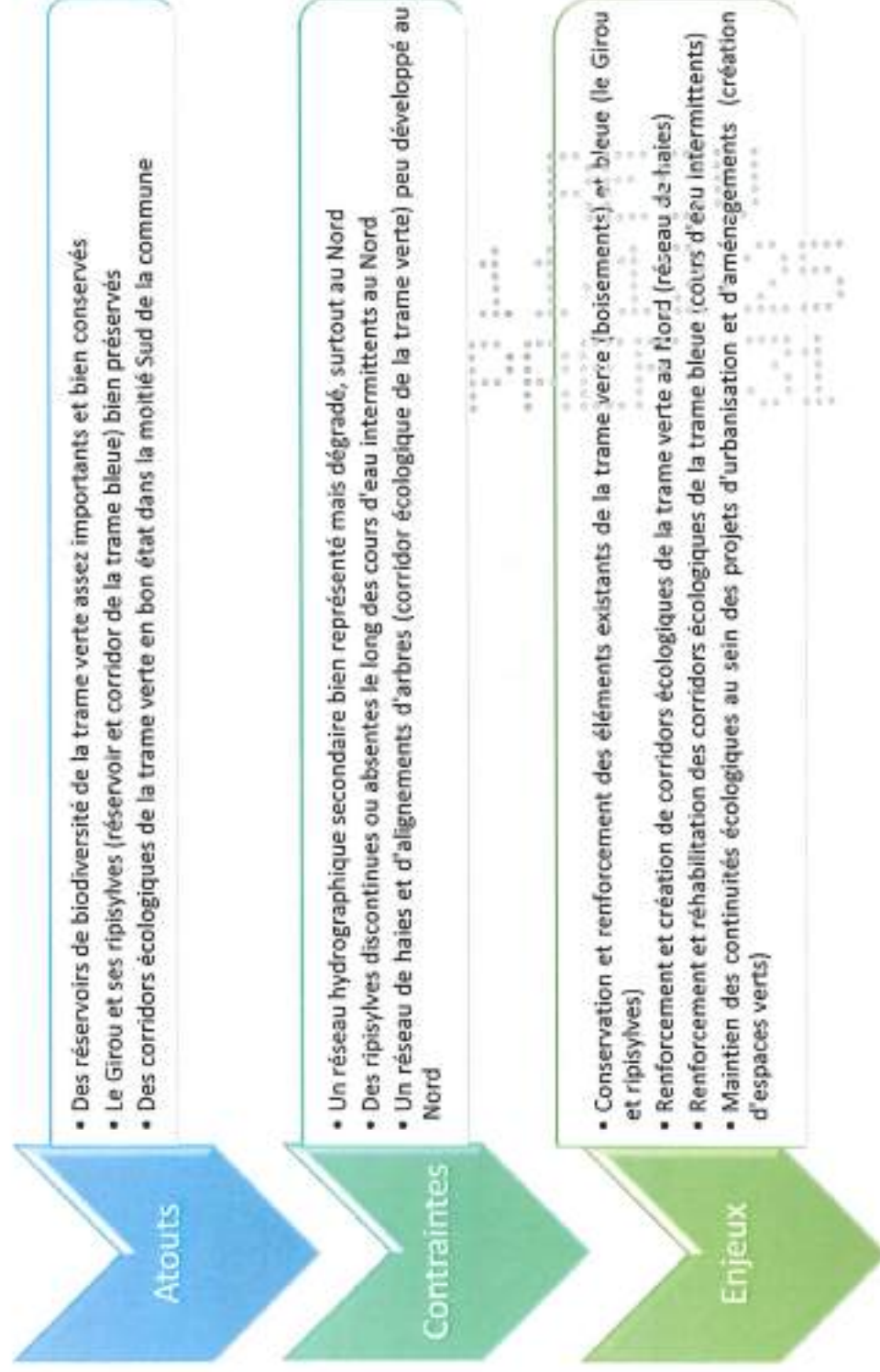
Figure 28 : Trame verte et bleue communale (zoom Nord)
(Réalisation : ARTIFEX)



Figure 29 : Trame verte et bleue communale (zoom Sud)
(Réalisation : ARTIFEX)



IV. Ce que l'on retient



E. Le paysage et le patrimoine

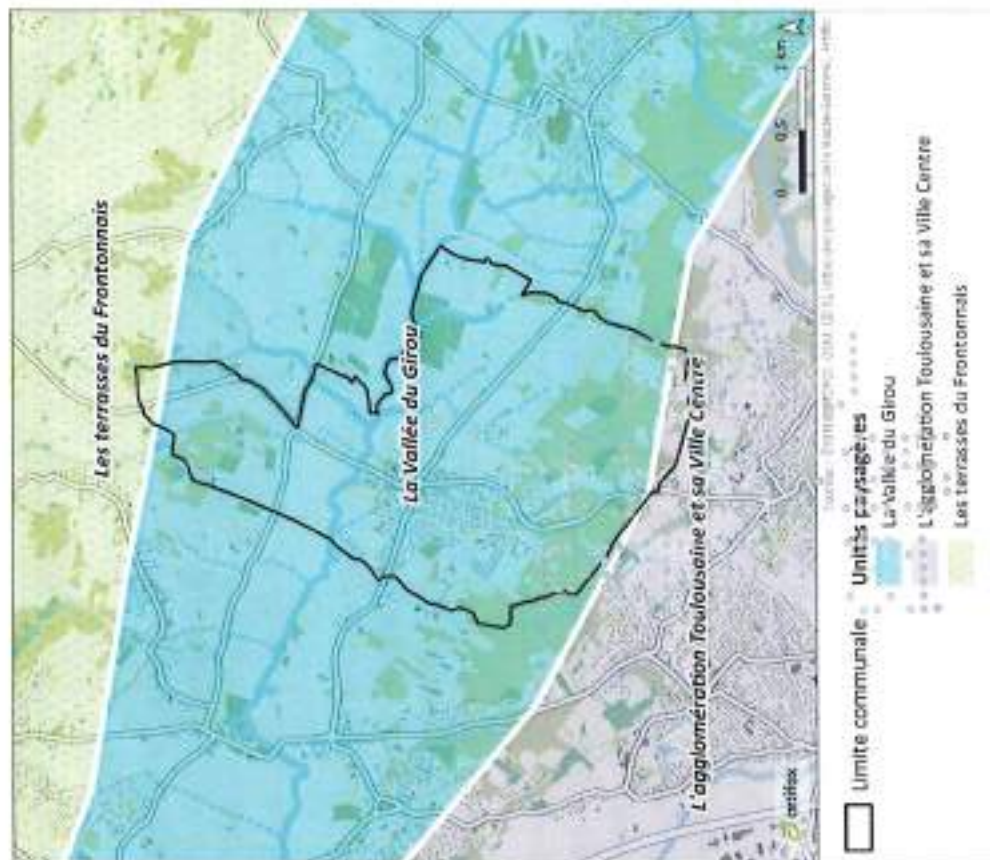
I. Les unités paysagères

Une unité paysagère, telle que définie par l'Atlas des paysages de la Haute-Garonne, est une « portion de territoire présentant des caractéristiques communes et cohérentes (géomorphologie, éléments naturels ou bâtis, activités, mais également perceptions que l'on en a). Une unité paysagère se compose de structures et motifs paysagers qui sont la source de son unité. Le découpage d'un territoire en unités paysagères permet de décrire la diversité des identités paysagères. »

Une sous-unité paysagère correspond à une « Subdivision d'une unité paysagère. Le découpage y est réalisé de manière plus fine, les sous-unités présentant entre elles de légères variations des composantes paysagères (liées à la topographie, à la fonctionnalité des milieux...). Les sous-unités apportent donc un complément d'information pour la gestion, l'aménagement ou la protection des paysages. »

La commune de Cépet s'inscrit entièrement dans l'unité paysagère de « la vallée du Girou », cadrée au Sud par « l'agglomération Toulousaine et sa ville centre » et au Nord par « les terrasses du Frontonnais ».

Figure 30 : Les unités paysagères
Réalisation : ARTIFEX



La vallée du Girou : description générale



Source : ARTIFEX

« L'unité paysagère de la Vallée du Girou s'étire depuis les limites du département du Tarn au sud jusqu'à la vallée de la Garonne au nord. Le Girou, son cours d'eau éponyme, a creusé un sillon orienté du sud-est vers le nord-ouest au milieu des ondulations collinaires du Lauragais. Puis la rivière sépare les Terrasses du Frontonnais de l'Agglomération Toulousaine.

La vallée affiche une largeur d'une régularité quasi parfaite. C'est un sillon régulier depuis Bourg-Saint-Bernard au sud-est jusqu'à Saint-Sauveur au nord-ouest. Elle ne s'impose pas par une largeur imposante mais la transition qu'elle matérialise entre deux ensembles géographiques la fait exister en tant qu'unité paysagère.

Les sols hydromorphes alluvionnaires du fond de vallée étaient très fréquemment marécageux. Pour augmenter la surface cultivable et rendre hospitalière la vallée, l'homme construit des canaux pour assainir le fond de la vallée. C'est ainsi qu'il a pu y vivre et y prospérer profitant de la richesse des sols. Les témoins de ce passé agricole prospère sont les nombreux domaines qui s'aperçoivent au détour d'un chemin ou d'une route.

Les premières traces d'occupation remontent aux Celtes. L'époque romaine voit la construction de nombreuses villas. Le caractère marécageux du fond de vallée et son inondabilité ont poussé l'homme à s'installer en crête ou sur les versants. Quelques bâtiments existaient en fond de vallée mais toujours éloignés du cours d'eau.

L'exploitation maximale des terres a laissé peu de place aux haies et bosquets. La vallée offre au regard de vastes espaces ouverts, que seule la ripisylve du Girou vient interrompre. Cordon végétal continu, il cloisonne le fond de la vallée. Il s'épaissit à certains endroits par les manèges, forêts artificielles alignant parfaitement leurs peupliers, ou lorsqu'il rencontre des boisements ponctuels, conséquence d'une déprise agricole engagée. Le Girou canalisé sur plusieurs tronçons devient rectiligne avant de retrouver sa sinuosité naturelle. Les sections parfaitement droites alternent avec les méandres du cours d'eau.

Pendant très longtemps, la vallée n'était parcourue que par des chemins. Il faut attendre la fin du XIX^e siècle pour voir apparaître les premières routes. La route historique reliant Toulouse à Castres traversait la vallée et passait par Verfeil. Contrairement à d'autres vallées, celle du Girou était traversée plus que parcourue.

Aujourd'hui, les paysages de la vallée du Girou hésitent entre agriculture et urbanité. Terroir agricole, la Vallée du Girou subit la pression de l'aire toulousaine. Elle offre à cette dernière ses terres planes, proches géographiquement et devient un territoire de prédilection pour des extensions urbaines et le développement d'activités.

La tendance vers la résidentialisation de la vallée au détriment de sa vocation agricole se lit aussi au travers de la transformation d'anciennes fermes ou domaines agricoles en habitat, que l'on devine aisément principal.

Verfeil concentre aujourd'hui l'urbanisation et les activités économiques de la vallée tandis que les autres villages restent essentiellement dévolus à l'habitat. Témoignage de l'intensité urbaine de Verfeil, la construction de l'A 680 permet de connecter Verfeil à l'A 68, autoroute reliant Toulouse à Albi.

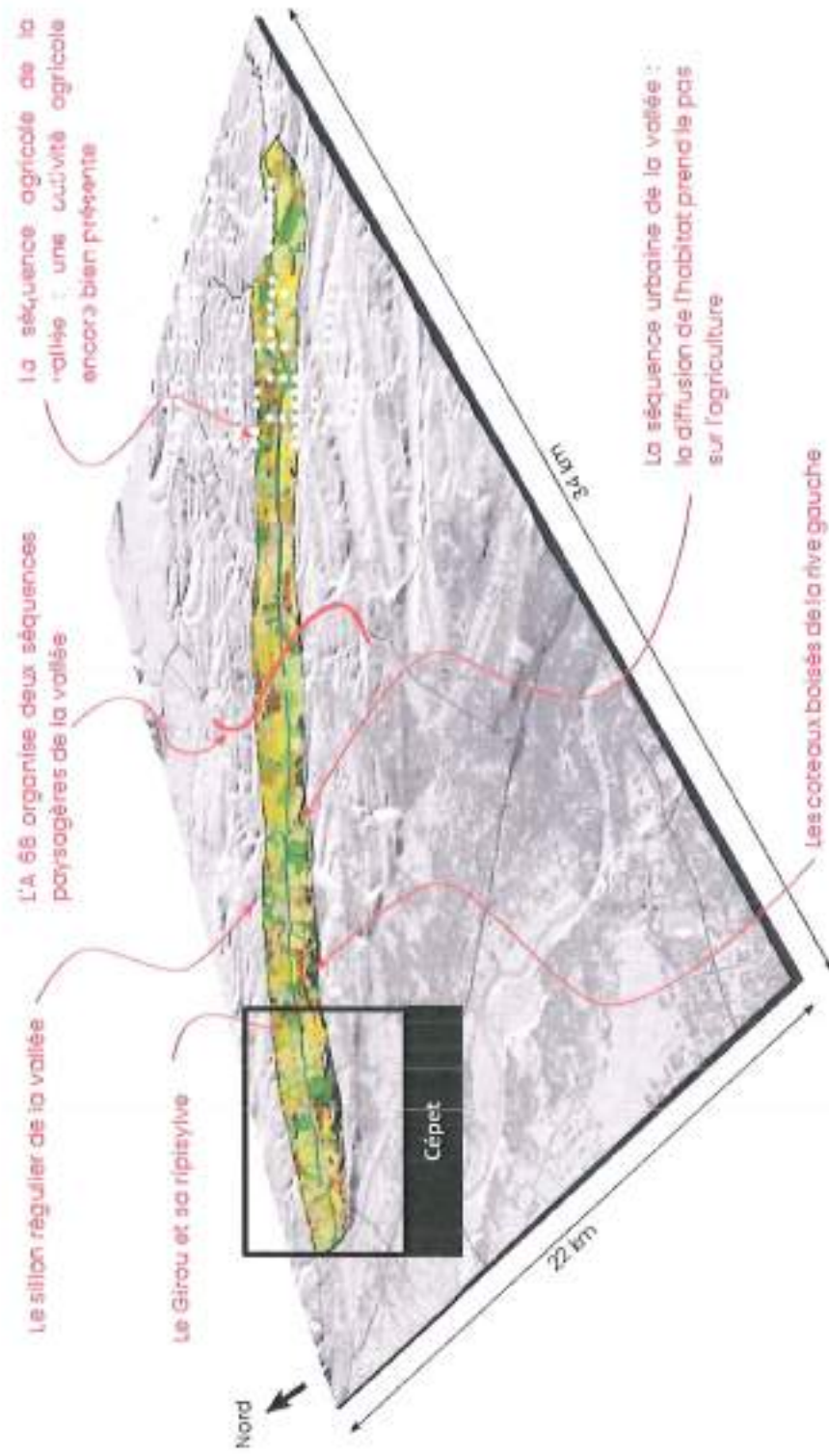
La A 68 installe aujourd'hui une limite entre une vallée amont encore agricole et un aval de plus en plus urbanisé qui vient se fondre au nord dans l'urbanisation de la Garonne des Terrasses. D'autres infrastructures marquent l'anthropisation de la vallée : le poste électrique de Verfeil et son cortège de supports métalliques. La vallée du Girou se caractérise par :

- Une faible largeur régulière
- Un profil dissymétrique entre une rive droite marquée sans être abrupte et une rive gauche adoucie.
- Des paysages qui hésitent entre ruralité et urbanité
- Une rivière au centre, aménagée, alternant ses méandres et la rectitude de ses portions canalisées.
- Une autoroute qui la traverse et marque un aval urbain et un amont encore agricole.
- Une ripisylve continue qui accompagne son cours d'eau éponyme.
- Les villages groupés perchés ou sur les pentes. »

(Source : Atlas des paysages de la Haute-Garonne – CD31)



Figure 31 : Bloc diagramme de l'unité paysagère "La Vallée du Girou"
Source : Atlas des paysages de la Haute-Garonne (CD31)



La vallée du Griou : enjeux identifiés dans l'Atlas des paysages de la Haute-Garonne

Les espaces de nature et les cours d'eau :

- Entretien des espaces ripicoles (ripisylves et zones humides) et limiter l'embroussaillage.
- Préservation et/ou restauration des continuités écologiques avec un renforcement des trames vertes et bleues.
- Préservation des grands alignements d'arbres des routes.
- Protection des espaces de nature ordinaires : haies, alignements, petits bois...

L'agriculture :

- Retour à une agriculture plurielle dans ses productions (maraîchage, élevage, cultures...) pour contribuer à la diversité des paysages.
- Entretien du patrimoine agricole traditionnel.
- Confortement de la trame arborée des espaces agricoles

Les villages et les centres historiques :

- Préservation des villages au-delà des bâtiments faisant l'objet de classement
- Constitution de lisières agro-urbaines : espaces tampons plantés entre les villages et les terres agricoles.
- Maintien de coupures d'urbanisation entre et au cœur des villages et redonner à lire leurs limites.
- Préservation du petit patrimoine ordinaire.

- Réhabilitation, restauration et entretien de l'habitat ancien pour des cœurs de villages vivants.
- Maintien des commerces de proximité pour un cœur de village convivial et dynamique.

Les activités et infrastructures :

- Réflexion sur la possibilité d'enfouissement des lignes à HT.
- Accompagnement du développement du photovoltaïque en toiture (habitat et bâtiment agricole).
- Maîtrise du développement des zones d'activités économiques, y compris les zones commerciales, par la densification et exigence d'une qualité architecturale et paysagère.

Les extensions urbaines :

- Développement urbain mesuré : urbanisation nouvelle uniquement en continuité des noyaux villageois existants ou au sein des hameaux extensibles.
- Densification des zones existantes dans la limite du possible.
- Maintien de coupures d'urbanisation.



II. L'identité paysagère de la commune

Cette analyse plus fine des paysages de Cépet s'est basée sur le croisement entre d'une part les données cartographiques, ortho-photo, bibliographie, et d'autre part des investigations de terrain menées sur l'ensemble de la commune en novembre 2021.

L'objectif de cette partie est de faire ressortir et de caractériser les différentes entités paysagères de la commune, d'identifier leurs composantes majeures, les usages potentiels et les dynamiques paysagères associées, et les enjeux qui en découlent.

Ainsi, il en ressort quatre ensembles paysagers essentiels pour décrire l'identité paysagère de la commune, identifiés de manière schématique sur la carte en page suivante, et présentés dans les pages suivantes :

- La plaine agricole
- Le village ancien
- Les quartiers pavillonnaires
- Les coteaux boisés et habités

Figure 32 : Bloc diagramme des quatre ensembles paysagers de la commune
Source : Google Earth / Réalisation : ARTIFEX



1. Les paysages agricoles

Le paysage de la commune est largement marqué par l'identité agricole du territoire. Au sein de la plaine du Girou, on retrouve de vastes étendues de parcelles cultivées, essentiellement céréalières, formant une mosaïque de couleurs rythmée par les saisons.

Au sein de ce paysage agricole, le Girou constitue une véritable colonne vertébrale naturelle avec sa ripisylve de qualité. La trame végétale de plaine est complétée par quelques boisements accrochés aux pentes des coteaux au Nord, et de rares haies, petites ripisylves, bosquets et alignements d'arbres le long de voies. Bien que rares, ils constituent des éléments essentiels pour la qualité des paysages, et autant d'éléments à préserver voire à renforcer.

On retrouve quelques poches d'urbanisation diffuse, héritées d'anciennes fermes, domaines, ou d'un développement plus récent.



Plaine agricole du Girou, et trame végétale



Ancienne ferme



Bdti isolé



2. Le village ancien

Le cœur historique de Cépet constitue un ensemble paysager à part entière, identifiable par ses caractéristiques urbaines (centralité, fonctions urbaines), architecturales (présence de bâtiments anciens remarquables et d'un vocabulaire architectural local) et paysagères (places, ruelles, espaces verts, ...).

Les quelques espaces publics jouent un rôle important dans la vie de la commune et le cadre paysager du village.

L'ensemble de ces éléments sont autant de composantes à préserver et valoriser.



Le village ancien



3. Les extensions récentes

L'extension urbaine autour du village ancien s'est faite de manière assez resserrée, laissant aujourd'hui assez peu d'espaces libres ou interstitiels, et apportant un ensemble urbain assez homogène dans le paysage. Néanmoins, les formes urbaines en elles-mêmes peu diversifiées, ont donné un paysage bâti relativement standardisé. Il s'agit en grande majorité d'habitat pavillonnaire, avec des traitements architecturaux assez hétéroclites parfois très éloignés des caractéristiques locales. Quelques opérations récentes ont apporté de la variété dans cet ensemble urbain : clos Belle Paule, résidence du Verger, rue du 19 mars 1962.

La transition entre l'espace bâti et l'espace agricole / naturel est souvent franche, et ne permet pas une intégration qualitative de la ville dans le paysage. C'est également le cas de part et d'autre du ruisseau de Paule, qui traverse le tissu urbain depuis les coteaux Sud vers le Girou, où les constructions et aménagements trop proches ou peu qualitatifs (notamment aspects des clôtures) sont, par endroits, venus dégrader la qualité paysagère de cette coulée verte.

Pour autant, cette mince coulée verte constitue un élément important au sein du tissu urbain, et pour le cadre de vie local. Un cheminement piéton le longe sur quasiment toute sa longueur, sa ripisylve est encore bien préservée, et quelques espaces verts forment des petits espaces de qualité. Le chemin relie plusieurs quartiers par de petites liaisons douces. Il constitue un des rares espaces publics de ces quartiers, avec de rares petits verts, ou encore un maillage de quelques liaisons piétonnes discrètes mais essentielles pour l'appropriation des lieux et la qualité paysagère et urbaine de la ville.



Quartier pavillonnaire récent



Traitements architecturaux hétéroclites



Quartier pavillonnaire récent



Maisons en bande



Espace vert le long du ruisseau de Paule



Coulée verte du ruisseau de Paule



Liaison piétonne inter-quartier



Espaces verts



Arrières d'habitation peu valorisantes depuis la courée verte



Arrières d'habitation peu valorisantes depuis la courée verte



Transition franche entre espace bâti et espace agricole



4. Les coteaux boisés et habités

La vallée du Girou s'appuie au Sud sur un long coteau coiffé de bois, constituant l'arrière-plan des paysages perçus depuis la plaine, et marquant une frontière naturelle avec le début de l'agglomération toulousaine (Gratentour, Bruguères...).

L'urbanisation de la 2^{ème} moitié du XX^{ème} siècle est venue y mêler un tissu urbain diffus, avec des habitations construites au milieu des bois ou des quelques parcelles agricoles. Ce développement s'est étendu jusqu'au centre de Cèpet par la D14, mais aussi jusqu'au tissu urbain des communes voisines, créant quasiment un continuum urbanisé et modifiant la perception de cet ensemble paysager.



Habitation intégrée dans les bois



Continuité du tissu urbanisé le long de la D14, malgré l'aspect boisé

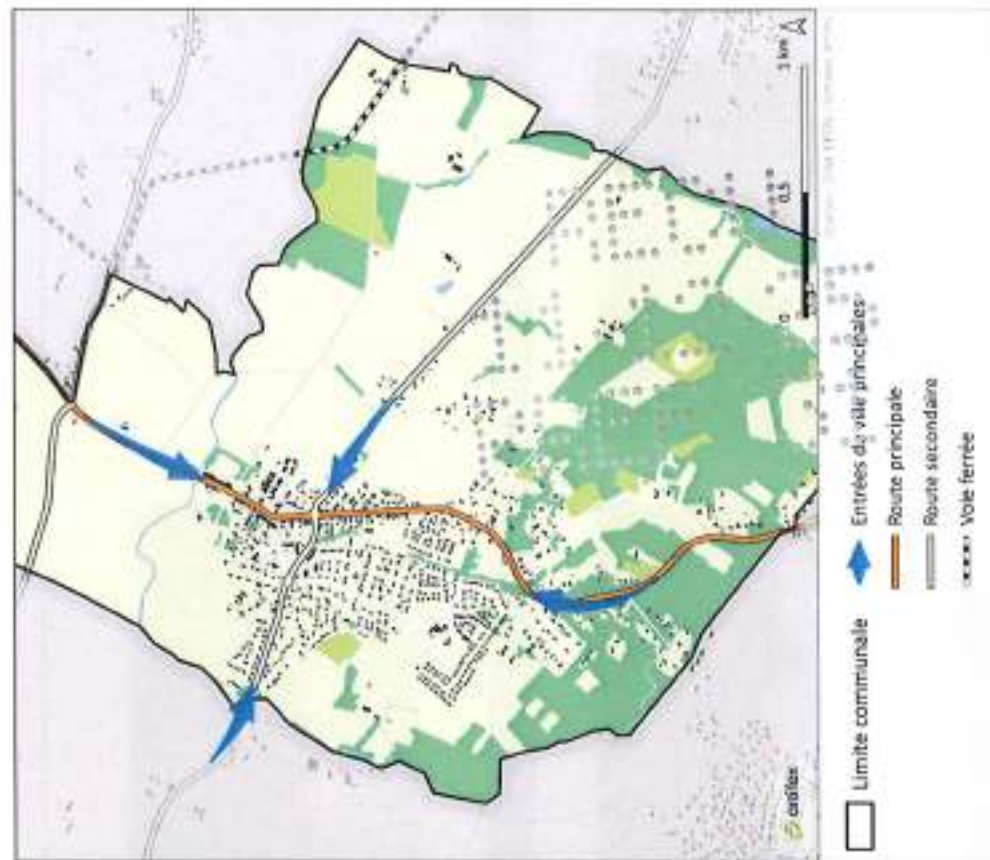
III. Les entrées de ville

La qualité des entrées de ville est à prendre en compte dans le projet d'urbanisation de la commune, car elles sont des marqueurs importantes de la perception des paysages. Les principales entrées de ville de Cépet ont ainsi été étudiées, à la fois sous l'angle paysager, fonctionnel et urbain :

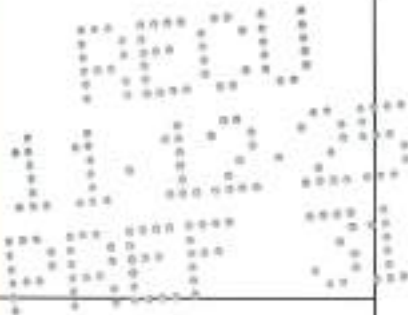
- Depuis l'avenue de Toulouse, entrée Sud
- Depuis la D14, entrée Nord
- Depuis la D20, entrée Ouest
- Depuis la route de Labastida, entrée Est

Les pages suivantes illustrent ces différentes entrées de ville.

Figure 33 : Les entrées de villes principales
Réalisation : ARTIFEX



Entrée de ville depuis l'avenue de Toulouse, entrée Sud			
Caractéristiques : - Boisement dense. - Pas de réelle transition entre ville et colline boisée. - Pas de traitements d'entrée de ville. - Bâti d'habitation dispersé le long de la route, et quelques commerces / activités.			
Entrée de ville depuis la D14, entrée Nord			
Caractéristiques : - Paysage ouvert qualitatif de la plaine agricole à l'Ouest. - Frontière « naturelle » de la rivière du Girou de sa ripisylve marquant la transition campagne / ville. - Architecture qualitative du Château Castel.			

Entrée de ville depuis la D20, entrée Ouest			
Caractéristiques : - Paysage ouvert qualitatif de la plaine agricole au Nord. - Frontière « naturelle » du ruisseau de Nalbeze et de sa ripisylve marquant la transition campagne / ville. - Aménagement d'espaces piétons.			
Entrée de ville depuis la route de Labastide, entrée Est			
Caractéristiques : - Lisière urbaine non-marquée. - Pas de traitement d'entrée de ville. - Paysage ouvert qualitatif de la plaine agricole.			

IV. Le patrimoine protégé et le patrimoine du quotidien

1. Le patrimoine réglementairement protégé

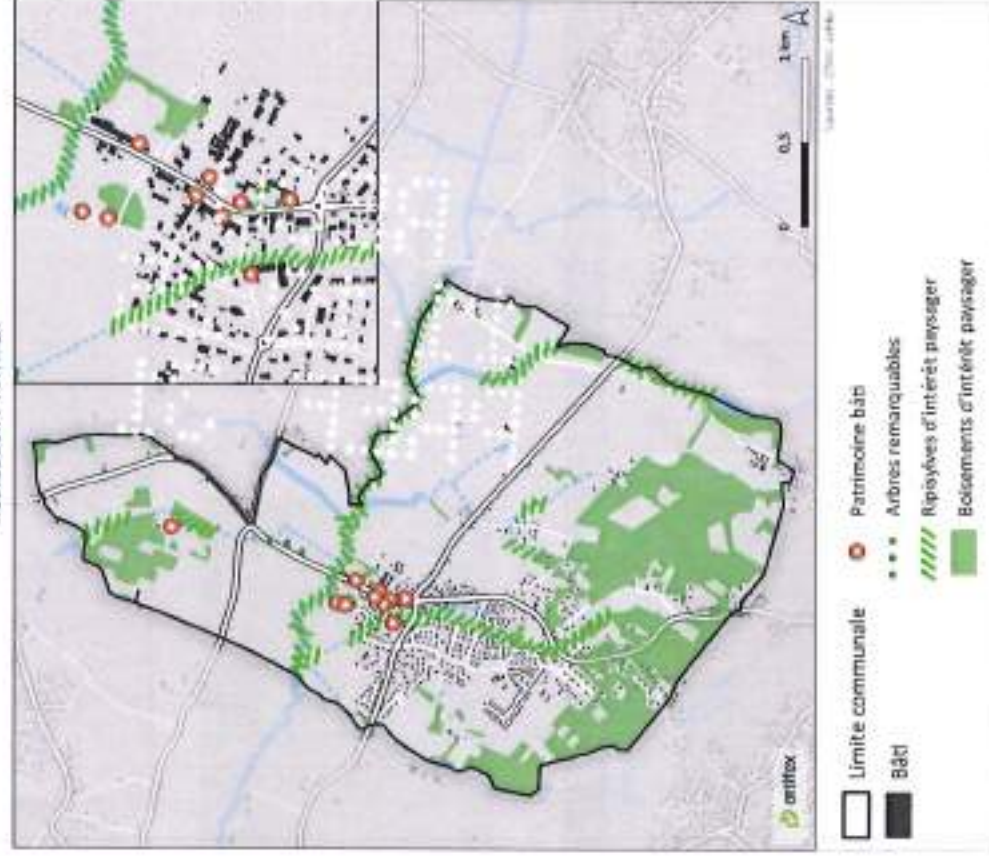
Sur le territoire communal de Cépet, aucun élément patrimonial réglementé n'est répertorié.

2. Le patrimoine du quotidien

La commune abrite cependant un patrimoine du quotidien qui fait partie intégrante de la qualité du cadre de vie local. Ces différents éléments se retrouvent à la fois au sein du tissu bâti, ou isolés dans l'espace agricole. Ils façonnent l'image du territoire, et révèlent l'histoire des lieux.

Les éléments du patrimoine bâti, et ceux du patrimoine végétal/naturel sont localisés sur la carte ci-contre, et présentés dans les pages suivantes.

Figure 34 : Le patrimoine ordinaire
Réalisation : ARTIFEX



Le patrimoine bâti :

Le village ancien de Cépet abrite quelques bâtiments historiques, qui forment des repères dans l'image de la commune :

- L'église Sainte-Foy, construite entre le XI^{ème} et le XV^{ème} siècle, avec un clocher-mur typique du midi toulousain.
- Le château de Cépet, construit au XV^{ème} siècle, au centre du village entouré d'un parc arboré. Son enceinte est marquée d'un **porche** en brique et de deux tours de garde.
- L'ancien château de Fourès, construit entre le XV^{ème} et le XV^{ème} siècle, situé au bord du Girou d'où son nom actuel de « Castel Girou », est aujourd'hui reconverti en maison de retraite. Il marque l'entrée Nord du village.
- L'ancien **four banal**, construit au XV^{ème} siècle, situé sur la place centrale.
- La **malrie**, avec son architecture en brique typique de la région.
- L'ancien **presbytère**, surmonté de sa **tour**. Il fait aujourd'hui l'objet d'un projet de réhabilitation porté par la municipalité.
- **Plusieurs bâtisses anciennes**, où se mélangent brique, galet, terre crue, bois...

On retrouve également le **domaine de Mas**, situé au Nord de la commune, et entouré d'un parc arboré.

Le patrimoine bâti se traduit aussi par des éléments plus discrets, comme l'ancien **lavoir** en brique, ou des **croix** et **calvaires**.



L'église Sainte-Foy



Le porche du château de Cépet



Architecture typique



L'ancien lavoir



Le domaine du Mas



L'ancien four banal



Le château de Cépet



La mairie et maisons anciennes



La tour de l'ancien presbytère



La tour de l'enceinte du château



Le patrimoine naturel / végétal :

Le territoire possède un patrimoine naturel qui joue un rôle majeur dans la qualité paysagère de la commune, et qui est donc à préserver et à valoriser.

On retrouve notamment :

- Des arbres remarquables, en alignement, en mail dans le centre ancien, ou encore isolés dans l'espace agricole ;
- Des **ripisylves de qualité**, qui ont un intérêt paysager certain. C'est le cas pour les berges du Girou, traversant la plaine agricole, quelques ripisylves de petits cours d'eau affluents, ainsi que toute la ripisylve du ruisseau de Paule qui traverse le tissu urbain ;
- Des **boisements d'intérêt paysager**, nombreux sur les coteaux au Sud, autour du domaine du Mas, ainsi que quelques-uns isolés.



Ripisylve du ruisseau de Paule



Boisements de qualité à proximité du village



Boisements du domaine du Mas

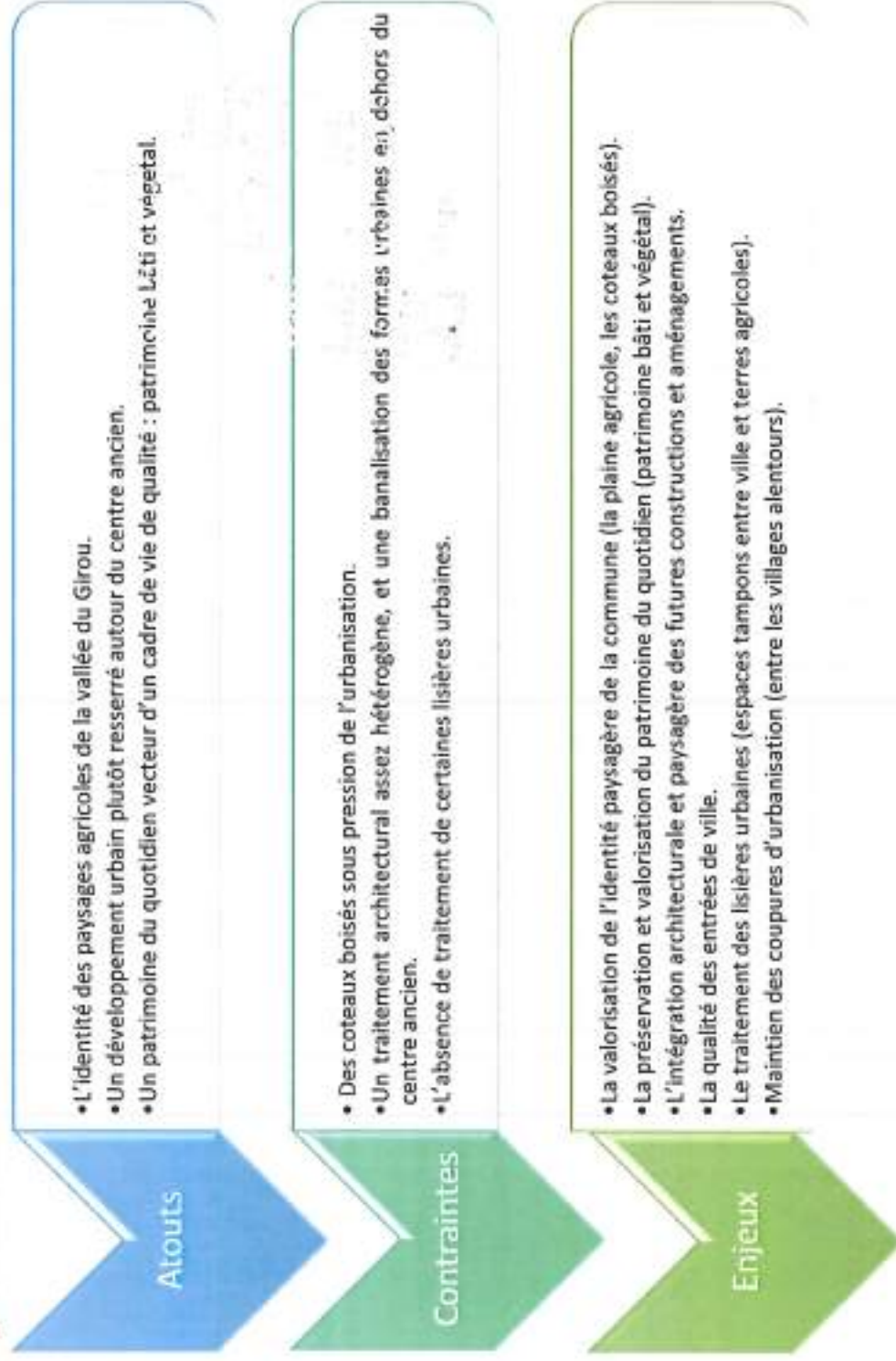


Ripisylve du Girou



Alignements de platanes

I. Ce que l'on retient



F. SYNTHÈSE DES ENJEUX

PLU de Cépét



Une ressource en eau en quantité et en qualité suffisante
Un réseau d'eau pluviale adapté aux caractéristiques des bassins versants
du Poulx et du Halbeze



Un urbanisme plus sobre en énergie
Le développement des énergies renouvelables et une diminution de la
dépendance énergétique
Une réduction de la dépendance à l'automobile



Conservation et renforcement des éléments existants de la trame verte (prescriptions
Zitup [H. Girou et E. Givaudan])
Renforcement et création de corridors écologiques de la trame verte au Nord (niveau de
trame)
Renforcement et réhabilitation des corridors écologiques de la trame bleue (niveau de
trame)
Maintien des continuités écologiques au sein des projets d'urbanisation et
d'aménagement (création d'espaces verts)



La valorisation de l'identité paysagère de la commune (la plaine agricole, les cotaux boisés)
La préservation et valorisation du patrimoine du quotidien (patrimoine bâti et végétal)
L'intégration architecturale et paysagère des futures constructions et aménagements
La qualité des entrées de ville
Le traitement des lisières urbaines (espaces tampons entre ville et terres agricoles)
Maintien des coupures d'urbanisation (entre les villages alentours)